



## Païement des contrats requalification

Par **scaphandre**, le **06/10/2014** à **16:28**

Bonjour, j'ai gagn  en justice un proc s contre mon ancien employeur qui a  t  condamn  le 09/09/14   me r gler une somme d'argent repr sentant 6 ans de requalification de contrat. Hors, depuis, je n'ai rien touch . Je voudrais savoir combien de temps il se passe depuis la condamnation au paiement, et arrive t-il que des employeurs ne paient pas, m me lorsqu'il y a eu d cision de justice ?

Par **P.M.**, le **06/10/2014**   **17:19**

Bonjour,

Si l'employeur ne s'ex cute pas volontairement, il faudrait proc der   une ex cution forc e par l'interm diaire d'un Huissier muni de la grosse (l'original) de la d cision  ventuellement en attendant le d lai d'Appel si c'est un Jugement de premi re instance   moins que l'ex cution provisoire y soit inscrite sachant que de toute fa on elle est de Droit dans la limite de 9 mois de salaire...

Si vous avez un avocat, il pourrait vous aider dans cette d marche...

J'ajoute que vous pourriez r clamer en plus les int r ts l gaux qui sont insignifiants en 2014 avec un taux de 0,04 % l'an mais major  de 5 points 2 mois apr s qu'une d cision de Justice est devenue ex cutoire...